



Comité d'estuaire du 26 février 2014 à Pénestin

Compte-rendu de la réunion

Ordre du jour :

- **Plan de gestion de la baie de Vilaine : présentation de la démarche proposée pour le diagnostic partagé de la baie de Vilaine (9h30-10h30)**
- **Proposition d'évolution du Comité d'estuaire : la charte d'organisation du Comité d'estuaire (10h30-11h30)**
- **Questions diverses (11h30-11h45)**

Étaient présents :

▪ *Membres :*

Bernard AUDRAN	Maire d'Ambon
Jean-Claude BAUDRAIS	Maire de Penestin
Guy BERTHO	Maire de Camoël
Thibault COLL	DREAL Bretagne
Patrick GAY	Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël
Alban LE FOLL	Mission Interservice de l'eau et de la Biodiversité de Loire-Atlantique
Jean-François GUERIN	Conseiller général d'Ille et Vilaine – Président de l'I.A.V
Alain GUIHARD	Conseiller général du Morbihan et Maire-adjoint de Nivillac
Frédéric NICOLAZO	Syndicat conchylicole de la rivière de Pénerf
Mr GUIHEUX	Vice-président de l'Association « CDBKLD »
Christophe PORCHER	Président du Syndicat Conchylicole de Tréhiguier
James PORCHER	Pêcheur Professionnel Comité Local des pêches Vannes-Auray
Guy RIVAL	Président du Comité d'Estuaire et Maire de Billiers
Charles TOBIE	Maire-adjoint de Piriac sur Mer

▪ *Invités :*

Jacques ANTOINE	Association nautique de Foleux
Jean-Paul BENON	SPL - Compagnie Ports Morbihan
Rénauld BERNARD	Conseiller municipal de Penestin, Secrétaire syndicat mytilicole de Penestin
Fabien BERTON	Conseiller municipal de Penestin et Syndicat mytilicole de Penestin
Loïc DE CHATEAUBRIANT	Futuroouest
Romain CHAUVIERE	Conseil général du Morbihan
Jean CUDENNEC	Association « Entre Mès et Vilaine » et « Eau et rivières de Bretagne »
Etienne DERVIEUX	Association « Eau et rivières de Bretagne »
Philippe DOUILLARD	Impact Environnement
Marie-Annick DURAND	Vice-présidente à l'Environnement et au Cadre de vie à CAP Atlantique
Mathieu BOURGEOIS	Technicien milieux aquatiques CAP Atlantique
Fabrice DURIEUX	CAP Atlantique
Samuel GAUTIER	Futuroouest
Sophie GIRAUD	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan
André JACQUEMIN	Association des plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël
Raphaëlla LE GOUVELLO	Bureau d'études STERMOR
Jean-Claude MENARD	Vice-président association « Estuaires Loire Vilaine »

Marie-Jo MENOZZI	Ethno-sociologue
Jean-Pierre NOEL	Comité Local des Pêches de Vannes Auray
Lucien PERROCHON	Vice-président de l'Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël
Jean-Luc RETAILLEAU	Ostréiculteur – Président du Syndicat des ostréiculteurs de Pen-bé/Mesquer
Michel RIVAL	Adjoint au Maire de Billiers
Bernard TOBIE	Section Régionale Conchylicole de Bretagne Sud

■ *Personnel Institution d'Aménagement de la Vilaine :*

Jean-Luc JEGOU	Directeur Général des Services
Jean-Pierre ARRONDEAU	Directeur Général Adjoint et Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine
Flore SALAÛN	Chargée de mission Estuaire
Julia MARTIN	Stage de Master 2 : bactériologie de la Baie de la Vilaine

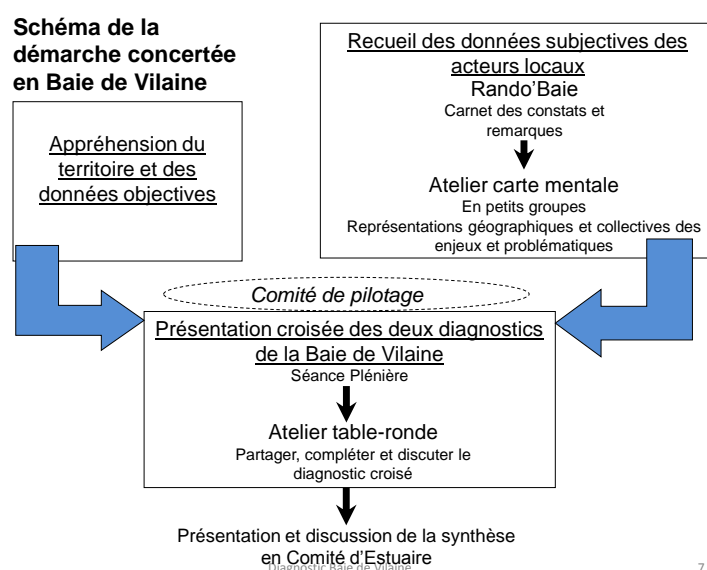
Étaient Excusés :

Mr MASSIOT, Président du Conseil Régional de Bretagne – Jean-Pierre ALLENOU, Ifremer la Trinité — Jo BROHAN, Maire de Muzillac et Conseiller général du Morbihan - Marc-Henri CHAUVEAU, Directeur technique Les Sablières de l'Atlantique - Dominique BLANCHARD, Pêcheur professionnel Comité local des pêche Vannes-Auray - Romain FOKI, SMIDAP - Laurent BOUINEAU, Association pour la Protection des marais salant du Mès – Marcel BOURIGAULT, Maire d'Assérac – Jean-Claude ROUÉ, Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique - Michel COQUARD, Conseiller municipal subdélégué à l'urbanisme Mairie de Saint-Molf - Monique DANION, Conseillère régionale de Bretagne – Jean-Louis DELHUMEAU, Maire de Piriac – Marie-Armelle ECHARD, Présidente de l'association « Entre Mès et Vilaine » - David FOURNIER, MISEN du Morbihan - Émile GRANVILLE, Président du Comité des Marais et rivières du pays de Redon et de Vilaine – Alain GUIHARD, Chambre d'agriculture du Morbihan - Françoise GUIMAS, DREAL des Pays de la Loire service ressources naturelles et paysages - Franck HERVY, Conseiller général de Loire-Atlantique - Mr JACOB, Adjoint au secteur de Brillac mairie de Sarzeau – Alain LE GUENNEC, Président de l'Association « DSBV » - Edouard MOISE, Maire de Marzan - Jean-Baptiste PIGOT, Mairie d'Arzal - Marie-Roberte PERRON, Présidente de l'Association « Les Amis de Kervoyal » - Jean-Yves MOELO, Président de la Fédération de pêche du Morbihan – Benoit LE GALLIOT, ONEMA – Marcel LE NEVE, Maire de Surzur – René LEROUX, Conseiller général de la Loire-Atlantique.

I. DIAGNOSTIC DE LA BAIE DE VILAINE

L'élaboration d'une feuille de route partagée et coordonnée sur la baie de Vilaine pour un projet de gestion durable de la baie de Vilaine nécessite de s'accorder au préalable sur les enjeux importants du territoire et les questions à traiter. Ainsi, un diagnostic de la Baie de Vilaine va être engagé entre mars 2014 et le début de l'année 2015. Un groupement de prestataire a été retenu pour mener à bien ce travail. Il s'agit d'un groupement mandaté par Futurouest, représenté par Loïc de Chateaubriant et Samuel Gauthier, regroupant le bureau d'études Impact Environnement, représenté par Philippe Douillard, et Marie-Jo Menozzi, ethnopsychologue.

Loïc de Chateaubriant a exposé la démarche retenue pour réaliser le diagnostic, résumée dans le schéma ci-dessous :



La démarche consiste à s'appuyer majoritairement sur les savoirs des acteurs locaux, qui seront confrontés dans un deuxième temps à une analyse technique du territoire et de ses enjeux sur la base d'analyses bibliographiques.

L'objectif est de faire travailler les membres du Comité d'estuaire de façon participative pour faire émerger une vision partagée du territoire et des enjeux partagés. Afin que chacun puisse s'exprimer, des démarches participatives vont être mises en place, telles qu'une rando'baie, des ateliers cartes mentales, ... La rando'baie permettra d'amener tous les acteurs ensemble sur le terrain et de sortir des débats théoriques « en salle ».

Le Comité d'estuaire sera au cœur de la démarche, à la fois pour construire le diagnostic, mais aussi pour en valider les conclusions.

Un comité de suivi technique sera également mis en place, afin de valider le détail des méthodologies, le planning, la bibliographie à consulter, ... Trois réunions du comité de suivi technique sont prévues pendant le diagnostic.

Des questions ont été posées sur le périmètre d'intervention du projet. Il a été répondu que le périmètre de départ serait celui qui est attribué par le SAGE Vilaine, à savoir de la pointe de Penvins à Sarzeau à la pointe du Castelli à Piriac. Cependant des enjeux pourront aller au-delà de ce territoire,

il est donc important de prendre en compte également les territoires amont de l'estuaire, l'espace maritime de la baie de Vilaine et les territoires adjacents à la baie de Vilaine, sans que ces territoires bénéficient de la même profondeur d'analyse. On rappelle que pour l'instant la légitimité du Comité d'estuaire est celle donnée par le SAGE. Les conclusions du diagnostic pourront permettre de réfléchir ensuite sur l'emprise du projet et donc du Comité d'estuaire.

Des remarques ont eu lieu également sur la nécessité de travailler davantage sur l'espace maritime de la baie de Vilaine.

II. CHARTE D'ORGANISATION DE LA BAIE DE VILAINE

De la même façon que pour le diagnostic, l'élaboration d'un projet de gestion durable sur la baie de Vilaine nécessite la mise en place d'une organisation et notamment d'une instance transparente, légitime, représentative et avec un fonctionnement et des missions claires et partagées. C'est l'objectif de la charte d'organisation qui a été présentée en séance.

Cette charte a été élaborée suite à différents travaux : des questionnaires adressés aux membres du comité d'estuaire pendant l'été 2012 puis analysés par une stagiaire, et deux réunions de travail dédiées.

Les principales conclusions du bilan du Comité d'estuaire sont les suivantes :

- Le Comité d'estuaire a permis de rassembler et apaiser les tensions
- Des réunions qui sont vivantes, avec des débats
- Une participation qui reste importante (43 personnes en moyenne) mais légèrement en baisse. Peu d'élus présents depuis la création du Comité d'estuaire
- Les invités sont plus nombreux que les membres
- Interrogations sur la composition et le fonctionnement des Comités d'estuaire (représentativité, temps de parole, ...)
- Des sujets qui peuvent être variés, mais la lutte contre l'envasement reste prépondérante. Pas de fil conducteur sur les sujets traités, en dehors de l'envasement.
- Les travaux de révision du SAGE et les présentations sur le modèle estuarien peuvent avoir démobilisé les acteurs locaux

Suite à ce bilan, la charte d'organisation a été présentée en séance. L'objectif de la charte est notamment de prendre en compte le bilan et d'essayer de remédier à certains problèmes soulevés.

Les remarques ont été les suivantes, avec la réponse proposée :

- **Chapitre 1 : missions**

- Article 2 : ajouter les élus dans la deuxième ligne
→ sera ajouté
- Article 3 : préciser le deuxième alinéa « *connaître et formuler un avis sur les programmes d'aménagement et de travaux concernant l'estuaire et les sous-bassins versants des rivières côtières et étiers* » qui semble aujourd'hui trop vaste pour le Comité d'estuaire. Cela pose également la question de la légitimité du Comité d'estuaire à se saisir de champs qui sortent de sa compétence.
→ il est noté à la fin de l'article que « *ces avis et propositions sont formulés au regard du projet de gestion durable de la Baie de Vilaine défini dans l'article 1* ». Cette phrase permet de resserrer l'emprise des alinéas de cet article. Cependant, elle semble arriver trop tard, il est proposé de la mettre dès le début afin de préciser l'emprise de l'article dès le

début. Cela donnera : « *Le Comité d'estuaire a pour mission, au regard du projet de gestion durable de la Baie de Vilaine défini dans l'article 1 : ...* »

• **Chapitre 2 : organisation**

- Article 7 : préciser d'ores et déjà les thèmes qui ressortiront : qualité de l'eau, envasement
→ seront ajoutés

- Article 5 : les membres

Suite au bilan présenté et sur la base de l'élaboration et de l'animation d'un projet de gestion durable de la baie de Vilaine, des modifications de la composition du Comité d'estuaire ont été proposées. La liste des membres est détaillée en annexe de la charte d'organisation. Les principales modifications proposées par rapport à la composition actuelle et les remarques formulées en séance sont les suivantes :

- Tous collèges : ajouter la possibilité de nommer des suppléants
→ sera rajouté
- Collège des élus : ajout des intercommunalités, de communes à l'amont du barrage, des Présidents des Copil Natura 2000.
→ Demande de modification en séance : ajout de Férel. Il a été rappelé l'importance de conserver la majorité d'élus dans le comité d'estuaire.
→ Proposition d'ajout : + 1 membre, soit **30 membres dans le collège des élus.**
- Collège des services de l'état et des établissements publics : ajout de l'Agence de l'eau, de l'Université Bretagne Sud de Vannes, de l'Agence des Aires Marines Protégées
→ Pas de remarque particulière en séance.
- Collège des usagers : ajout d'un représentant des activités nautiques, d'un représentant des conchyliculteurs (pour représenter Pen Bé-Pont Mahé, Pénestin et Pénerf), d'un représentant des activités de pêche professionnelle, d'un représentant de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France.
Par ailleurs, la Compagnie des Ports du Morbihan s'est interrogée sur la possibilité d'intégrer le collège des services de l'état, mais il a été acté en réunion que la Compagnie représentait un usage et ne faisait pas partie des services de l'état ; il a été donc décidé de maintenir la Compagnie des ports du Morbihan dans le collège des usagers.
→ Demande de modification en séance : ajouter un représentant supplémentaire des plaisanciers au moins, l'association Eaux et Rivières (demande reçue entre l'envoi de la charte d'organisation et le Comité d'estuaire).
→ Proposition d'ajout : + 2 membres, un représentant des associations de plaisanciers et un représentant d'Eaux et Rivières. Afin d'assurer une représentativité équilibrée en usages et entre collèges du Comité d'estuaire, il a été acté qu'un seul plaisancier serait ajouté, ce qui amène le nombre à trois représentants des associations de plaisance. Cela donne **21 membres dans le collège des usagers.**

Cela porte le nombre de membres à 60. Le collège des élus représente la moitié des membres, il reste néanmoins majoritaire de part la voix

prépondérante du Président du Comité d'estuaire, qui est élu dans ce collège.

• **Chapitre 3 : fonctionnement du Comité d'estuaire**

- Article 9 : allonger les durées proposées. Mettre trois semaines au moins pour l'envoi des convocations, et une semaine pour la mise à disposition des éléments d'information.
→ seront modifiées
- Article 10 : afin que les avis soient légitimes et représentatifs, il a été proposé de mettre en place un quorum pour l'émission d'avis et de vote, qui serait fixé à 50 % de la totalité des membres. Par ailleurs, des questions ont été posées sur les destinataires des avis et leur portée.
→ il est proposé de rajouter la nécessité de rajouter un quorum, mais comme pour la CLE, seulement pour des événements particuliers : validation du diagnostic, validation de la feuille de route à mener sur la baie de Vilaine, émission d'avis sur des dossiers d'autorisation en lien avec le projet de gestion durable de la baie de Vilaine. Imposer un quorum pour l'ensemble des avis et décisions alourdirait nécessairement le processus, ce qui n'est pas souhaitable.
L'avis du Comité d'estuaire est de type consultatif ; il sera adressé ensuite au maître d'ouvrage concerné et aux services de l'état instructeurs du dossier. Pour les dossiers d'autorisation, l'avis du Comité d'estuaire sera adressé au Président de la CLE. Ces éléments seront précisés dans l'article.
A noter : plus le Comité d'estuaire sera légitime au titre du projet qu'il porte et représentatif des acteurs locaux, et plus ses avis auront du poids.

• **Chapitre 4 : modifications**

- Article 13 : préciser que la CLE doit valider la composition du Comité d'estuaire
→ sera ajouté

La charte d'organisation mise à jour de ces propositions de modification est jointe à ce compte-rendu. En cas de remarque sur la charte proposée suite au Comité d'estuaire, merci de contacter Flore SALAÜN (coordonnées en fin de compte-rendu). Les éventuelles remarques seront exposées au prochain Comité d'estuaire.

A NOTER : Des remarques et demandes ont été formulées après la réunion par rapport à la composition du Comité d'estuaire. Etant donné que ces éléments n'ont pas été énoncés pendant la réunion, il n'est pas possible de les intégrer en tant que tel dans le compte-rendu et de modifier la charte d'organisation en conséquence.

Néanmoins, ces remarques et demandes doivent être prises en compte par le Comité d'estuaire qui sera amené à statuer pour leur apporter une réponse au prochain Comité d'estuaire. Ces éléments sont les suivants :

- Collège des élus : ajouter la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys, notamment porteuse d'un SCOT.
- Collège des services de l'état et des établissements publics : ajouter un représentant de la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) de la DDTM du Morbihan, qui gère l'espace et les activités maritimes sur la majorité de la baie de Vilaine.
- Collège des usagers : ajouter l'association Bretagne Vivante.

La charte d'organisation sera mise à jour ensuite si nécessaire.

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Dragages expérimentaux en estuaire de Vilaine en juin dernier

Des dragages expérimentaux ont été réalisés en juin 2013 dans le port de Tréhiguier, suite à la demande des professionnels du port pour maintenir l'accès à la cale. Le groupe de travail envasement de janvier 2013 avait validé le principe de dragages expérimentaux en juin 2013, avec la mise en place de suivis environnementaux spécifiques permettant de mesurer l'impact de ces dragages sur la turbidité et la bactériologie dans l'eau.

Les dragages ont été effectués du 24 au 28 juin 2013. Ils ont permis d'enlever 5 000 m³ de vase dans le port, qui se sont néanmoins redéposées pendant l'été. En effet, la bathymétrie effectuée début septembre 2013 montre que le volume de vase déposé entre juillet et septembre est d'environ 5 000 m³. Cela correspond à la gêne remontée par les professionnels par rapport à l'accès à la cale de mise à l'eau dès fin août-début septembre.

Des suivis ont été réalisés par Ifremer et l'IAV. Deux rapports ont été rédigés, présentant le protocole de ces suivis et les conclusions. Ils sont disponibles sur le site de l'IAV, dans la partie Estuaire/Etudes et rapports. Les supports présentés en séance par Ifremer et l'IAV sont également disponibles sur le site internet de l'IAV, dans la partie Estuaire/réunions.

L'objectif du suivi d'Ifremer était de mesurer l'impact éventuel des travaux de dragage sur la turbidité dans l'estuaire de la Vilaine au regard des variations naturelles. La méthodologie a consisté à suivre en continu les valeurs de turbidité avant, pendant et après les travaux, à l'aide de sondes situées en amont et en aval du port de Tréhiguier.

L'objectif du suivi de l'IAV était de suivre l'évolution de la turbidité et de la bactériologie dans le panache de la Vilaine à l'aval des dragages, afin de mesurer l'impact des dragages sur la turbidité naturelle et la bactériologie du panache. La méthodologie a consisté à utiliser une bouée dérivante qui dérivait dans le panache de la Vilaine, et à faire des prélèvements d'eau en suivant la bouée.

Les conclusions des suivis, détaillées dans les supports de réunion et les rapports, sont les suivantes :

- Conclusions Ifremer :
 - Le suivi de la turbidité haute fréquence a mis en évidence le rôle majeur des courants de marée (flot et jusant) sur la remise en suspension des MES.
 - Les données disponibles ne permettent pas de mettre en évidence un impact des travaux de dragage sur l'évolution des turbidités
- Conclusions IAV :
 - Pas d'augmentation de la turbidité et de la bactériologie en aval des dragages : les dragages n'ont pas d'impact sur la turbidité et la bactériologie des eaux en aval

Sur la base de ces conclusions, les propositions suivantes ont été entérinées par le groupe de travail envasement ; elles devront être validées par le Comité d'estuaire pour une mise en place dès juin 2014 :

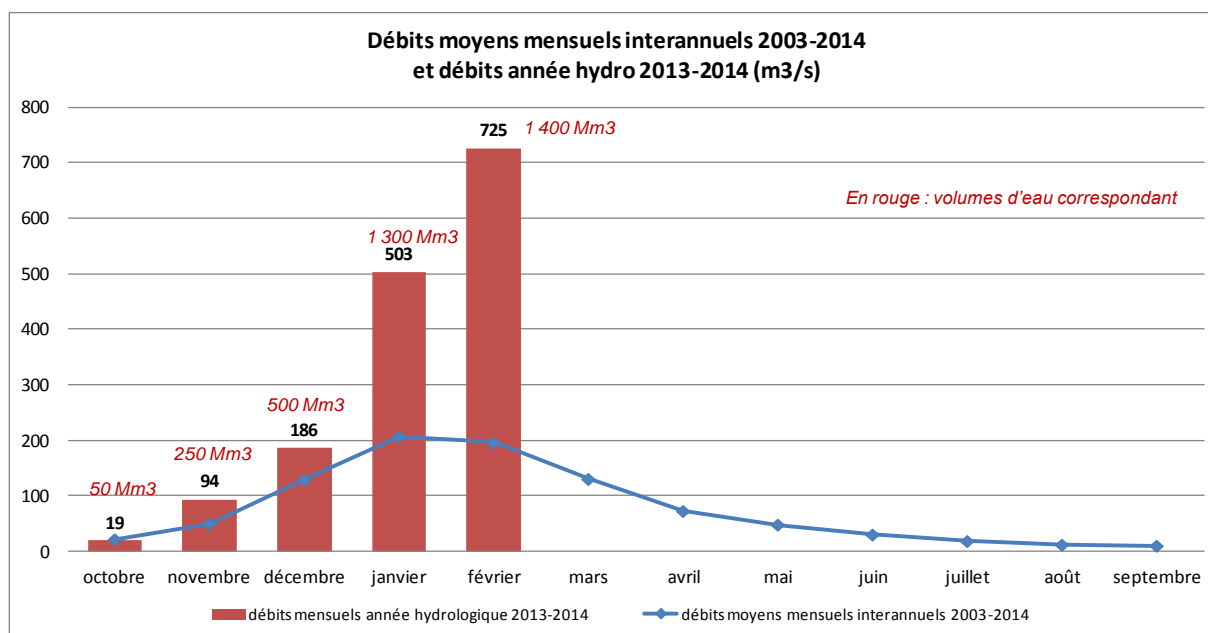
- pérenniser les dragages effectués lors des grands coefficients de marée de fin juin-début juillet à Tréhiguier,
- les intégrer dans le futur dossier de déclaration des dragages en estuaire,
- réaliser également des dragages sur le port de Tréhiguier lors des forts coefficients de marée de fin août-début septembre.

2. Les débits de la Vilaine

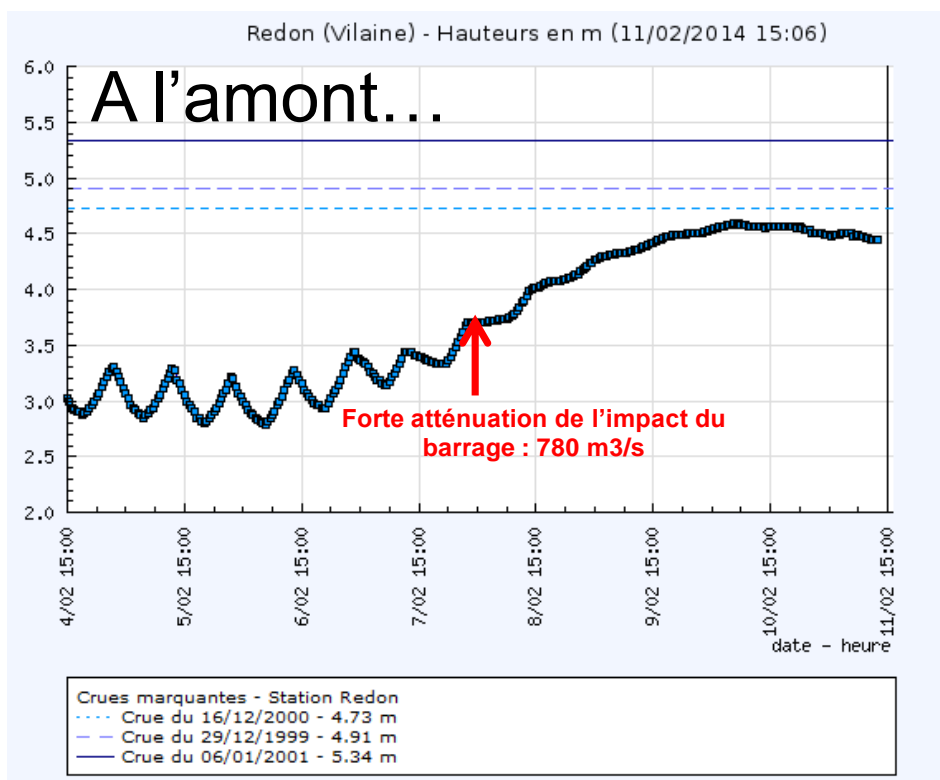
Une présentation des débits de la Vilaine depuis octobre 2013 a été effectuée, suite aux débits très importants qui ont eu lieu pendant l'hiver.

Le graphique ci-dessous illustre l'importance des débits de l'année hydrologique en cours par rapport aux débits moyens mensuels depuis 10 ans.

Ces forts débits ont engendré une érosion importante de l'estuaire de la Vilaine. Des photos sont disponibles sur le support de présentation de la réunion.



Un graphique présentant l'évolution des niveaux d'eau à l'amont du barrage du 4 février au 11 février 2014 a également été présenté (cf ci-dessous). On voit clairement les différences de niveaux d'eau en fonction de l'ouverture et de la fermeture du barrage en fonction de la marée. Ce fonctionnement permet même de diminuer légèrement le niveau d'eau, même en fort débit. On voit néanmoins qu'à partir d'un débit d'environ 800 m³/s, le barrage est totalement transparent : il reste ouvert car l'onde de marée ne peut pas remonter jusqu'au barrage à cause des débits trop importants qui l'en empêchent (en coefficient de morte eau). Les débits continuant à augmenter, le niveau d'eau continue également à augmenter jusqu'au pic le 10 février.



Source : Vigicrues

3. Les travaux d'entretien de l'écluse

L'entretien vicennal de l'écluse est en cours de réalisation. L'ouverture de l'écluse est prévue au 15 mars 2014.

En cas de remarques, merci de contacter Flore SALAÜN : flore.salaun@eptb-vilaine.fr ou au 02 99 90 88 44.

NB : Ce compte-rendu est téléchargeable sur le site Internet de l'IAV (<http://www.eptb-vilaine.fr>) ainsi que l'ensemble des diaporamas présentés lors de ce Comité d'Estuaire.